

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE285

présenté par

M. Damien Adam, Mme Rossi, Mme Park, Mme Grandjean, Mme Mörch, Mme Hérin,  
M. Gouttefarde et M. Kerlogot

-----

### ARTICLE 4 QUATER D

À l'alinéa 4, après les mots :« téléphones mobiles », insérer les mots :« , d'ordinateurs ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre la garantie logicielle aux ordinateurs et non plus aux seuls téléphones mobiles et tablettes. En effet, les ordinateurs sont également soumis à la problématique de l'obsolescence logicielle.